

AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

COMMUNE DE PORCHERES

Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public fluvial

Publié le	21 avril 2021
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	15 JOURS
Date limite de réception des propositions	Date : 5 mai 2021 Heure : 18h00
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public fluvial pour stationnement et amarrage dans le cadre de la location d'engins nautiques motorisés.
Lieu	Commune : Porchères Adresse : Le Barrage Références cadastrales : ZO 0039
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Loisirs nautiques
Caractéristiques de l'emplacement	En amont de la minoterie de Porchères, en rive droite de la rivière Isle. Pas d'alimentation en eau et en électricité.
Restrictions	Avoir l'autorisation du ou des propriétaires riverains. Activité limitée à la circulation sur le bief entre le moulin de Porchères et le moulin de Logerie. Vitesse limitée à 10 km/h.
Type d'autorisation délivrée	Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) saisonnière.

Conditions financières	Occupation soumise à redevance domaniale. Le montant de la redevance d'occupation domaniale annuelle est calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par EPIDOR (guide tarifaire consultable sur le site internet : https://dpf-dordogne.fr/guide-tarifaire/)
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	17 mai 2021.
Durée de l'autorisation	L'autorisation sera délivrée pour une durée d'1 an.
Dépôt de candidatures	Les dossiers de candidature seront transmis soit : <ul style="list-style-type: none"> • par voie postale et en accusé réception à : EPIDOR Service DPF Place de la Laïcité 24250 Castelnaud-la-Chapelle • par courriel en format dématérialisé à l'adresse suivante : dpf@eptb-dordogne.fr. Si les fichiers sont volumineux, le dépôt de candidature se fera via une plate-forme de téléchargement gratuite du choix du candidat.
Service à contacter pour renseignements	EPIDOR Service DPF Madame Mahault CLERJOUX : 05-57-25-13-13 / 06-45-16-01-77